

Une convention collective, c'est sacré !



Mais les employeurs ont décidé, le 1er avril, de quitter la table des négociations. Non, ce n'est pas un poisson ! Pour tous les salariés, l'avenir s'assombrit...

LE CONTRAT



La Convention collective devait limiter la possibilité de recourir aux CDD d'usage, préservant ainsi une grande partie des salariés de la précarité. Qu'en sera-t-il demain ?

LE TEMPS DE TRAVAIL



La convention collective devait sécuriser le temps de travail, notamment celui des enseignants dont l'activité ne se limite pas au face-à-face (recherches, préparations, corrections, etc). Qu'en sera-t-il demain ?

LA PRIME D'ANCIENNETÉ



Avec la convention collective, les salariés bénéficiaient d'une prime allant de 4 %, dès la 4ème année, à 18 % après 18 ans d'ancienneté. Qu'en sera-t-il demain ?

L'INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE



Au moment du départ en retraite, les salariés pouvaient percevoir une prime de 6 mois de salaire pour 15 ans d'ancienneté et jusqu'à 8 mois et demi pour 30 ans. Qu'en sera-t-il demain ?

Il est clair que les employeurs, en voulant imposer un modèle économique plus rentable, cherchent à réduire vos droits. La résistance doit s'organiser à l'intérieur des universités. Nos délégués syndicaux y sont prêts, mais ils ont besoin de vous. Rapprochez-vous d'eux !

En savoir plus ?

Flashez le QR-Code



Le pouvoir d'agir !

